

## Pour assurer vos arrières, AXA vous permet de voir loin

Avec le **BILAN RETRAITE PROS**, les conseillers AXA sont à vos côtés pour préparer sérieusement votre avenir. Ensemble :

- nous estimons vos futurs revenus ;
- nous évaluons vos besoins de ressources complémentaires ;
- nous vous proposons des solutions personnalisées pour *augmenter vos revenus à la retraite*, tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.

VOUS POUVEZ RÉALISER JUSQU'À  
**45% D'ÉCONOMIE D'IMPÔTS**  
SUR LA SOMME INVESTIE<sup>(1)</sup>.

### AXA VOUS ÉCOUTE

74 % des professionnels aimeraient que leur assureur les aide à reconstituer leur carrière et à estimer leurs revenus à la retraite.

Source : TNS Sofres Déc. 2011.

### AXA VOUS RÉPOND

Notre accompagnement personnalisé vous permet de construire votre projet, avec :

- un complément de revenu à vie ;
- la possibilité d'investir dans l'immobilier ;
- un large choix de sorties de rente.

(1) Sur PERP et Madelin, selon la réglementation fiscale en vigueur.

\* Ces services sont des preuves de nos engagements

### AXA Votre SERVICE

Vous parler clairement, vous conseiller simplement, être présent dans les moments importants et être en permanence à votre écoute. Vous offrir, en résumé, plus de sérénité.

Retrouvez nos services sur [axa.fr/axavotreservice](http://axa.fr/axavotreservice)  
Comparez-les sur [quialemeilleurservice.com](http://quialemeilleurservice.com)

Rejoignez-nous sur  [facebook.com/axavotreservice](https://facebook.com/axavotreservice)  
[axa.fr](http://axa.fr)  [twitter.com/axavotreservice](https://twitter.com/axavotreservice)

Votre Agent Général AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale.

AXA France IARD : S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des assurances - AXA France Vie : Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le code des Assurances - ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance l'Épargne et la Retraite) : Association déclarée, régie par la loi du 1er Juillet 1901 - Siège : Immeuble AXE ETIOLLE - 103-105 rue des Trois-Fontaines 92000 Nanterre - Juridica : S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi. Entreprise régie par le Code des assurances - AXA Assistance : S.A à Conseil d'Administration au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon. Entreprise régie par le code des assurances.

Il y a des soutiens  
qui ne se refusent pas \*



\* **Interruption d'activité, arrêt de travail, préparation de la retraite ou difficulté juridique.** Face à ces situations, nos clients professionnels sont assurés de toutes nos attentions. Découvrez-les dans ce *mémo services Pro*

Wording Conseil - Réf. 9166049 06/2013 - Crédit photo : Photonstop. Document non contractuel - Conception du nom AXA Votre Service : e-pensée

réinventons / notre métier 

réinventons / notre métier 

## En cas de sinistre, quand la course contre la montre commence, AXA est là

Selon l'enquête TNS Sofres de décembre 2011, **97 % des Pros attendent de leur assureur un engagement sur les délais d'intervention et de règlement en cas de sinistre.**

Si un sinistre dans vos locaux provoque une

### **INTERRUPTION D'ACTIVITÉ,**

• *Sous 48 heures*, AXA mobilise *une équipe dédiée* pour convenir des mesures à prendre.

• *Sous 8 jours*, un *acompte* vous est versé couvrant 100 % des premiers besoins identifiés ensemble <sup>(1)</sup>.

Nous mettons aussi à votre disposition, 24H/24 sur [axa.fr](http://axa.fr), **les démarches à suivre en cas de sinistre** (dégât des eaux, incendie...) **et le suivi d'avancement** de vos dossiers sinistres dans votre Espace Client.



## À vos soucis de santé, n'ajoutons pas des problèmes financiers

Si vous êtes en **ARRÊT DE TRAVAIL**, nous nous engageons à régler vos premières indemnités journalières <sup>(2)</sup> *dans un délai de 5 jours*, à réception de votre dossier complet.

(1) Service réservé à nos clients Multirisque Professionnel pour des sinistres supérieurs à 50 000 €, en l'absence d'expert d'assuré. Le versement d'un acompte sous 8 jours s'entend à réception de l'ensemble des pièces justificatives demandées par AXA. Selon clauses et conditions du contrat souscrit auprès d'AXA Particuliers / Professionnels. (2) Délai de 5 jours ouvrés applicable pour un arrêt de travail initial ou une prolongation. Valable pour tout contrat de prévoyance individuelle AXA (particuliers et professionnels) comprenant la garantie Arrêt de Travail conformément à l'application des conditions générales et particulières, et pour un dossier ne nécessitant pas une expertise médicale complémentaire ou des pièces complémentaires. Voir les conditions sur [axa.fr](http://axa.fr). (3) Pour tous clients détenteurs d'un contrat de la gamme Resoluo Pro (hors formule Perspective pour la gestion des litiges), selon clauses et conditions du contrat.

## Avant, pendant ou après un litige, AXA vous accompagne

Avec un **ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE** adapté aux professionnels <sup>(3)</sup>, AXA vous *libère des tracas juridiques* et met à votre disposition :

- une équipe de juristes spécialisés ;
- un site internet dédié ;
- un interlocuteur unique en cas de litige.

### ▶ **AXA VOUS ÉCOUTE**

1/3 des professionnels a déjà été confronté à un litige dans le cadre de son activité professionnelle.

Les litiges les plus fréquents concernent les relations commerciales (clients, fournisseurs, prestataires), les relations avec les salariés ou les locaux professionnels.

Source : Etude Dafsa - Mars 2012.

### ▶ **AXA VOUS RÉPOND**

Nos juristes sont joignables sur des plages horaires élargies : du lundi au vendredi de 9h30 à 22h30 et le samedi de 14h30 à 19h30.

L'Espace Client [www.resoluo.pro](http://www.resoluo.pro) donne accès à des informations juridiques et permet de contacter en ligne un juriste.